

## **Un acteur fondamental de l'archivistique contemporaine: les associations professionnelles**

**En 1922, au moment où l'Association des archivistes suisses (AAS) voit le jour, les associations de ce type se comptent sur les doigts d'une main dans le monde. Pionniers, les Néerlandais ont créé en 1891 la Vereniging van Archivarissen in Nederland (VAN). Ils souhaitent que le pays soit doté d'une loi sur les archives, lancent une revue et publient un manuel – qui devient rapidement une référence internationale. Ils sont suivis en 1904 par leurs homologues français (Association des archivistes français), belges en 1907 (Association des archives et bibliothèques de Belgique), danois en 1917 (Arkivforeningen) et belges à nouveau en 1921 (avec la Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezzen qui regroupe aussi bien des archivistes que des bibliothécaires et des documentalistes flamands).**

Le phénomène associatif démarre cependant timidement. Avant la Seconde Guerre mondiale, seulement douze associations sont créées<sup>1</sup>. Il faut attendre les années 1960 et 1970 pour voir le mouvement associatif décoller. L'expansion de la profession, une administration en plein essor et les effets de la décolonisation sont autant de facteurs qui expliquent – en partie – ce changement. C'est aussi pendant cette période que, dans des pays aujourd'hui reconnus tant pour leurs réalisations pratiques que pour leurs réflexions théoriques, les professionnels se regroupent pour créer leurs associations nationales. Citons les cas du Québec (1967), du Canada et de l'Australie (1975), ainsi que de la Chine (1981) par exemple. A partir des années 1970, les associations ne sont plus seulement nationales, mais deviennent locales, régionales ou thématiques. L'archivistique et la profession progressent. Les besoins comme les attentes évoluent.

### **Et de nos jours?**

Le phénomène associatif est aujourd'hui universel: à mesure que la profession se développe à travers le globe, les associations professionnelles émergent, du moins dans les pays où leur existence est possible (car, faut-il le rappeler, le droit de s'associer n'est pas reconnu partout). En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, il existe près de 1300 associations dans le monde (dont près d'un millier rien qu'en Chine); elles sont présentes dans 70 pays, répartis sur les cinq continents; elles regroupent autour de 110 000 personnes; les plus importantes comptent plusieurs milliers d'adhérents; la plus grande, ARMA International, plus de 11 000 [2](#). Même si une certaine marge de progression subsiste encore, le phénomène associatif est bien implanté dans la profession.

## **Pourquoi s'associer?**

On peut s'interroger sur les motifs qui poussent des archivistes à rejoindre les rangs d'une association professionnelle. Les raisons peuvent être très diverses selon les pays, les contextes et les personnes. Le sentiment d'appartenance à une communauté partageant les mêmes valeurs, les mêmes objectifs et les mêmes interrogations est l'une des premières explications mise en avant par les professionnels interrogés. Rompre l'isolement est aussi régulièrement évoqué. Certains ressentent le besoin de partager leur expérience, d'améliorer leurs compétences, de diversifier leurs savoirs et de s'entraider. Dans un contexte qui ne cesse d'évoluer, beaucoup sont conscients qu'ils ne peuvent pas relever les défis de manière solitaire. Les professionnels doivent s'appuyer sur un réseau, qu'ils peuvent solliciter et alimenter. Les archivistes sont aussi conscients des efforts qu'ils doivent fournir pour promouvoir leur profession et faire connaître leurs missions auprès du public et des décideurs, privés et publics. Aussi, aujourd'hui, les associations représentent une bannière sous laquelle les professionnels se regroupent volontiers pour défendre la profession, la rendre aussi visible que possible et construire son avenir.

Ces motifs se retrouvent dans les objectifs énoncés dans les premiers articles des statuts des associations. Ainsi, si nous prenons le cas de l'AAS, l'article 2 de ses statuts stipule que: «L'AAS a pour but de favoriser les contacts entre ses membres, de développer leur collaboration et de les soutenir dans l'exercice de leur activité professionnelle. [Elle] s'emploie à développer dans le public un sentiment de responsabilité à l'égard de la conservation du patrimoine archivistique considéré comme instrument d'administration, comme fondement du droit, comme bien culturel de grande valeur et comme l'une des sources les plus importantes de notre histoire<sup>3</sup>.»

Au niveau international, contrairement à ce que l'on pourrait penser a priori, la palette des objectifs est très étendue. Chaque association inscrit dans ses objectifs les points qui lui semblent les plus importants en fonction du contexte dans lequel évoluent ses membres, de l'histoire et des sensibilités également. La consultation des statuts de quelques associations, choisies au hasard, fait apparaître clairement cette diversité. Ainsi, sont mentionnés tour à tour:

- la sensibilisation des autorités, de l'administration et du public;
- l'assistance et l'aide apportées au gouvernement;
- la participation à l'élaboration de lois et des règlements;
- la défense de la profession et des intérêts des professionnels;
- la dissémination de l'information et de publications destinées aux professionnels;
- la promotion et le lobbying;
- l'étude de l'archivistique, la préparation de recherches scientifiques;
- la définition des normes techniques, des procédures et des pratiques professionnelles;
- la formation de base et continue;
- la réalisation régulière de congrès, de journées, de séminaires et d'événements;
- la collaboration et les partenariats aux niveaux nationaux et internationaux, au sein de la profession, avec d'autres corps professionnels et avec des institutions spécialisées;
- la promotion de l'éthique professionnelle et la dénonciation des abus;
- la défense du droit à l'information.

## **Vers la collaboration internationale**

Si les associations ont d'abord été actives sur leur territoire national, elles ont très vite compris les avantages qu'elles pouvaient tirer des échanges au-delà de leurs frontières. Tout d'abord entre pays voisins, puis de manière plus large. Cependant, les archivistes ont mis du temps à se regrouper à l'échelle de la planète. Au moment de la naissance du Conseil international des Archives (ICA) en 1948, l'IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques) a déjà plus de 20 ans<sup>4</sup> et l'ICOM (Conseil international des musées) deux ans.

L'AAS manifeste de manière précoce un intérêt pour la coopération internationale. Elle est acceptée comme membre de l'ICA lors de la première assemblée générale de l'organisation qui se tient en 1950 à Paris. Les associations sont alors marginales au sein de l'ICA, puisqu'elles sont au nombre de neuf. L'ICA est l'affaire des archives nationales avant tout.

L'implication des associations va cependant se renforcer au fil des ans. En 1976, elles constituent la première section de l'ICA: la Section des associations professionnelles (SPA) [5](#). Si, à ses débuts, la section comptait moins de 20 associations membres, aujourd'hui elles sont plus de 80 à participer à ses travaux. Quant au président de la section, il occupe un siège au sein du Comité exécutif de l'ICA à partir de 1990. Par le biais de ses représentants successifs au Comité directeur de la SPA (Gilbert Coutaz, Didier Grange et Cristina Bianchi), l'AAS participe non seulement à la vie et aux projets de la section, mais elle joue aussi un rôle important dans le développement de produits et prestations au bénéfice de la communauté professionnelle internationale. C'est à la SPA que l'on doit par exemple le Code de déontologie (1996) [6](#) et la Déclaration universelle sur les Archives (2010), reprise et adoptée par l'UNESCO en 2011. Cette section a organisé également deux congrès entièrement dédiés aux associations professionnelles. Ainsi, tour à tour, à Madrid (2007) puis à Edimbourg (2011), les représentants des associations échangent sur des problématiques communes et tissent des liens.

Au cours du temps, de nombreux membres de l'AAS participent aux travaux d'autres sections, groupes de travail et comités de l'ICA. Soulignons l'engagement de notre regretté collègue Fritz Lendenmann, archiviste de la Ville de Zurich, dans la création de la section dédiée aux archives municipales (elle est maintenant connue sous l'acronyme SMLT – Section des Archives locales, municipales et territoriales). Quant à l'ancien président de l'AAS et actuel directeur des Archives fédérales, Andreas Kellerhals, il occupe actuellement la fonction de vice-président Finances du mouvement international [7](#). Rappelons aussi que l'AAS a participé à l'organisation de la Conférence européenne des archives, tenue à Genève en 2010, qui a remporté un très vif succès en attirant plus de 700 participants venus non seulement d'Europe, mais également des autres continents.

L'ICA n'est cependant pas la seule association qui soit active sur la scène internationale. Certaines associations sont nées autour de supports de l'information, comme le film (International Federation of Film Archives ou FIAF en 1938), le son (International Association of Sound and Audiovisual Archives ou IASA en 1969), les archives des télévisions (International Federation of Television Archives ou FIAT en 1977); autour de la gestion de documents (ou records management, comme ARMA International en 1955); ou encore autour de traditions mélangeant l'histoire, la politique, voire l'archivistique, comme ACARM (Association of Commonwealth Archivists and Records Managers en 1984) et l'AIAF (Association internationale des archives francophones en 1989).

Cette dernière a fêté ses 25 ans en 2014. Elle regroupe des archivistes et des institutions qui constituent un important réseau au sein de la francophonie. Si son action manque parfois de visibilité, elle est cependant responsable d'un projet bien connu, à savoir le Portail international archivistique francophone, ou PIAF [8](#) Ce site web, lancé en 2005, met à disposition des modules de formation très appréciés, la bibliographie archivistique francophone et un espace virtuel d'échange et de gestion de projet, entre autres. En 2014, ce sont près de 150 000 personnes différentes qui ont visité le PIAF. Et parmi eux, d'après les relevés statistiques, de très nombreux Suisses.

## **De la vie associative en Suisse**

Si, en général, les Suisses sont très engagés dans la vie associative, en archivistique les initiatives en vue de former des associations sont plutôt rares. Au-delà de l'association nationale, l'AAS, des associations ont vu le jour au niveau régional, comme l'Association vaudoise des archivistes (AVA), autour de thèmes, comme les Archives de la vie privée à Genève ou les Archives de la vie ordinaire à Neuchâtel, ou encore dans le but de soutenir des institutions patrimoniales, comme l'Association de soutien des archives littéraires suisses ou la Société auxiliaire des Archives (Genève).

En matière de records management, après une période de gestation assez longue, ARMA International, l'organisation qui regroupe les records managers au niveau international, a donné son accord à la création d'un chapitre suisse. Ainsi, depuis 2011, il réunit des personnes qui ont un intérêt marqué dans notre pays pour la gestion des documents, tant dans le secteur public que privé. A noter que ce chapitre a été le premier lancé en Europe par l'organisation internationale.

Comment interpréter le nombre limité d'associations sur notre territoire en lien avec les archives et l'archivistique? Cela signifie-t-il que l'AAS répond à l'essentiel des besoins et attentes des professionnels? Ces derniers ne voient-ils pas l'intérêt de créer de nouvelles structures associatives à l'échelle régionale, locale ou thématique? N'en ressentent-ils tout simplement pas le besoin? Ont-ils peur de disperser les forces déjà limitées de la profession en créant de nouvelles associations, qui pourraient en quelque sorte se concurrencer entre elles? En l'absence de toute enquête et de tout débat sur le sujet, il est bien difficile de répondre à ces interrogations.

A noter que, parfois, des professionnels ont choisi une autre voie que l'association pour se réunir sur une base régulière (forums – réels ou virtuels –, tables rondes, groupes de discussion, etc.).

## Mieux connaître le phénomène associatif

En Suisse comme ailleurs, le phénomène associatif demeure peu connu. Il ne constitue pas un sujet de recherche et il n'est l'objet que d'un nombre limité de publications. Il serait temps que la profession s'engage dans un exercice salutaire d'introspection. Les thèmes de recherche ne manquent pas<sup>9</sup>. En outre, la création d'un observatoire international permanent des associations contribuerait à combler cette lacune.

Aussi, ce numéro d'*arbido* dédié aux associations professionnelles représente une bonne occasion de prendre du recul et de replacer le mouvement associatif dans l'évolution de la profession et d'aborder les défis que les associations devront immanquablement relever.

<sup>1</sup> Dont une seule en dehors du Vieux Continent: la Society of American Archivists (SAA), née en 1936.

<sup>2</sup> Dans cette contribution, aucune distinction n'est faite entre associations regroupant des archivistes ou des gestionnaires de documents.

<sup>3</sup> Association des archivistes suisses, Statuts, version 2013 <  
[http://www.vsa-aas.org/uploads/media/AAS\\_Statuts\\_francais\\_01.pdf](http://www.vsa-aas.org/uploads/media/AAS_Statuts_francais_01.pdf)>.

<sup>4</sup> L'IFLA a vu le jour à Edimbourg en 1927.

<sup>5</sup> En compagnie de la Section des Organisations Internationales (SIO).

<sup>6</sup> L'AAS a adopté officiellement le texte en 1997.

<sup>7</sup> Oscar Gauye et Christoph Graf, deux anciens directeurs des Archives fédérales, ont occupé des charges importantes au sein de l'ICA. Le premier a été président de l'ICA en 1980 et il a présidé la Conférence internationale de la Table ronde des Archives (CITRA) entre 1985 et 1988; le second a présidé la même CITRA entre 1996 et 2000. Le soussigné a occupé la charge de vice-président de l'ICA entre 2005 et 2008 et la Présidence de la SPA entre 2004 et 2008.

<sup>8</sup> Cf. [piaf-archives.org](http://piaf-archives.org).

<sup>9</sup> Didier GRANGE, «Les associations professionnelles: un sujet d'étude négligé», Archives et Bibliothèques de Belgique, 2014, pp. 147–154.



## **Didier Grange**

Archiviste de la Ville de Genève depuis 1995, il est également Conseiller spécial auprès du Conseil international des Archives (ICA) et président du groupe d'experts de l'ICA contre le vol, le trafic et la falsification (EGATTT) ainsi que du Comité de pilotage du Portail international archivistique francophone (PIAF).

## **Résumé**

### **Deutsch**

**Der 1922 gegründete Verein Schweizerischer Archivare und Archivarinnen (VSA) gehört zu den ältesten Berufsverbänden der Welt. Entwickelten sich die Verbände in diesem Bereich vor dem zweiten Weltkrieg nur zögerlich, florierten sie besonders in den 1960er und 1970er Jahren. Heute gibt es weltweit 1 300 Verbände mit 110 000 Mitgliedern. So unterschiedlich die Verbände, so unterschiedlich sind auch ihre Ziele. Auf internationalem Niveau trat der VSA 1950 dem Internationalen Archivrat (ICA) bei. Seit 1992 arbeitet der Verein beim Comité directeur de la Section des associations professionnelles (SPA) mit, einer 1976 gegründeten Sektion, die unter anderem den Kodex ethischer Grundsätze für Archivarinnen und Archivare und die Weltweite allgemeine Erklärung über Archive entwickelt hat. Im Verlauf der Zeit haben sich zahlreiche Mitglieder des VSA in Komitees, Arbeitsgruppen und Sektionen des Internationalen Archivrats eingebracht. Obwohl die Schweizer gerne Vereine gründen, gibt es in der Schweiz nur wenige Vereine in den Bereichen Archiv und Archivistik. Weshalb? Dieses Phänomen wurde bis anhin noch wenig untersucht.**